



Communauté métropolitaine
de Montréal

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE SUR LE RAPPORT FINANCIER ET LE RAPPORT DE L'AUDITEUR

**Assemblée du conseil
21 juin 2018**

Mesdames,
Messieurs,
Cher(e)s collègues,

Je vous présente le rapport financier 2017 et le rapport de l'auditeur pour cette période. Ce rapport est présenté conformément à l'article 210.1 de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal.

ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE 2017

Les états financiers audités ainsi que le rapport de l'auditeur, sans réserve, pour l'exercice financier 2017 ont été déposés au conseil le 26 avril 2018 et au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire conformément à la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal*.

L'exercice financier 2017 s'est soldé par un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 6,8 M\$. L'excédent non affecté au 31 décembre totalise 3,5 M\$.

Le solde du Fonds de développement métropolitaine était de 40 M\$ et celui du Fonds du logement social de 6,6 M\$.

La présidente du comité exécutif,

Valérie Plante